

Rentrée scolaire 2012/2013

**Ecole élémentaire Le Petit Prince, site Le Renard**  
1, rue des sports  
17137 L'Houmeau tél : 0546509547  
**Site internet :** <http://sites17.ac-poitiers.fr/lhoumeau-petitprince-lem>  
**Adresse de messagerie :** [e-lhoumeau@ac-poitiers.fr](mailto:e-lhoumeau@ac-poitiers.fr)

Voici quelques informations sur l'école qui seront complétées lors de la traditionnelle réunion de rentrée des classes, **dont la date vous sera transmise par l'enseignant de votre enfant.**

**1. Le personnel :**

**Directrice :** Mme Billandon-Gonzalez, journée de décharge fixée le mardi.

**CP :** Mme Billandon-Gonzalez et M.Girard (le mardi)

**CE1 :** Mme Roy

**CE1/CE2 :** Mme Geiben et Mme Creusot (le jeudi)

**CM1 :** M.Soares

**CM2 :** Mlle Calluud et Mme Prou (le vendredi)

**2. Horaires :**

Accueil des enfants entre 8h35 et 8h45 le matin. Entrée en classe à 8h45

Sortie à 11h45.

Accueil entre 13h35 et 13h45 l'après midi. Entrée en classe à 13h45

Sortie à 16h45.

**Soutien scolaire:** lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 13h30.

Les élèves qui bénéficient du soutien scolaire sont désignés par les enseignants. Les parents sont avertis de cette prise en charge après chaque période de vacances.

**LE RESPECT DES HEURES D'ACCUEIL EST INDISPENSABLE AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE. PASSEZ CES HORAIRES, LE PORTAIL SERA FERME A CLE. IL VOUS SERA POSSIBLE D'ACCEDER DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE PAR LA PORTE DU CP DONNANT SUR LA RUE DES SPORTS,**

**3. Fiches de renseignements :**

**La fiche de renseignements est à retourner** le plus rapidement possible à l'école .

Prévoir une attestation d'assurance scolaire, qui est à réclamer auprès de votre assureur

**4. Absences**

L'école étant obligatoire, **toute absence doit être signalée à l'école et justifiée par écrit** (mot des parents ou certificat médical). Vous pouvez appeler l'école à partir de 8h10 le matin ou laisser un message sur le répondeur ou sur la boîte mail,

**Pour toute absence longue pour convenance personnelle sur le temps scolaire**, une demande d'autorisation écrite devra être adressée, sous couvert de Mme La Directrice, à M.L'Inspecteur de l'Education Nationale, 16 avenue Pierre Loti, 17025 La Rochelle cedex 1.

**5. Assurance scolaire :**

Les élèves sont couverts par la responsabilité civile de leurs parents pour toutes les activités se déroulant dans le périmètre scolaire et pour les sorties régulières obligatoires qui se déroulent sur le temps scolaire.

Pour les activités qui se déroulent à l'extérieur de l'école et qui incluent la pause de midi ou différent des horaires habituels, **les élèves doivent obligatoirement être assurés par une**

**INDIVIDUELLE-ACCIDENT.**

Quelque soit l'assurance choisie, veillez à ce que l'attestation précise nettement cette clause. Elle est obligatoire pour que votre enfant participe à toutes les activités de l'école.

## 6. La coopérative scolaire :

Cette participation **volontaire et non obligatoire** permet à chaque enseignant d'acheter les petites choses si utiles au fonctionnement de la classe (pâtisserie, abonnement de la classe à un magazine etc) et qui ne peuvent faire l'objet d'un mandat administratif de la part de la Mairie. Hormis l'argent de la coopérative, l'école ne dispose pas de fonds propre. Une part de la cotisation demandée est reversée à l'OCCE 17 qui nous fait bénéficier de multiples services ( comptabilité, assurances, intervenants etc ) . **La somme demandée est de 12 Euros par enfant scolarisé , payable en liquide ou par chèque à l'ordre de : OCCE école élémentaire**

## 7. Associations des parents d'élèves:

Ces associations sont composées de parents d'élèves élus par l'ensemble des familles de l'école. Leur rôle est très important, car elles siègent au conseil d'école, donnent leur avis sur le fonctionnement de l'école etc.. Ces associations servent aussi de médiateur entre l'équipe des enseignants et les parents d'élèves. N'hésitez pas à les contacter à l'adresse suivante : **1 rue des sports , 17137 L'Houmeau (boîte aux lettres accessible à l'entrée de l'école)** . Les informations relatives à ces associations sont affichées dans les panneaux à l'entrée de l'école.

Rappelons aussi le rôle fondamental de l'association " Ecole en marche ", qui organise une brocante au mois de juin et dont les bénéfices servent à financer la majorité des sorties et spectacles de l'école.

## 8. Ecole et développement durable:

Dans un souci écologique, l'école essaie de limiter sa consommation de papier.

Aussi, **la plupart des informations** concernant les réunions ou la vie de l'école, de la classe de **votre enfant vous seront désormais envoyées par mail.**

N'oubliez pas alors de nous communiquer votre adresse mail et de nous informer si vous n'avez pas accès à l'internet ou si vous ne souhaitez pas être averti par courrier virtuel.

Tous les compte-rendus de réunions seront accessibles sur le site de l'école.

Je vous rappelle mercredi elle que l'association des parents élus ainsi que l'Ecole en marche mettent sur notre site toutes les informations les concernant.

## **9. Dates des vacances scolaires**

Vacances de la Toussaint	Vendredi 26 octobre après la classe	Lundi 12 novembre au matin
Vacances de Noël	Vendredi 11 décembre après la classe	Lundi 12 janvier 2013 au matin
Vacances d'hiver	Vendredi 25 février après la classe	Lundi 4 mars au matin
Vacances de printemps	Vendredi 12 avril après la classe	Lundi 29 avril au matin
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet après la classe	

**Le mercredi 22 mai sera travaillé toute la journée pour compenser la prolongation des vacances de la Toussaint. La deuxième journée est rattrapée le vendredi 5 juillet.**

BONNE RENTREE A TOUS !!